

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.769  
24 juin 1997

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 24 juin 1997, à 10 heures

Président : Mme Krasnohorská (Slovaquie)

La PRESIDENTE (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 769<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de donner la parole au premier orateur sur la liste, je souhaite faire quelques remarques en introduction. C'est pour moi à la fois un grand honneur et une grande responsabilité que d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement au nom de la République slovaque. Je tiens à souligner que je n'épargnerai aucun effort dans l'exercice de la présidence de cet auguste organe. Tout d'abord, je souhaite faire part de ma profonde gratitude à mes prédécesseurs, l'Ambassadeur Diallo, du Sénégal, l'Ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, M. Grecu, de la Roumanie, et l'Ambassadeur Sun, de la République de Corée, pour tous les efforts qu'ils ont faits afin que la Conférence puisse disposer d'un ordre du jour et d'un programme de travail pour la session de cette année. Je suis également très reconnaissante à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, et à leurs collaborateurs; je suis convaincue que tous m'apporteront un concours très précieux dans l'exercice de mes fonctions de présidente de la CD.

En tant qu'unique instance multilatérale chargée de mener des négociations concrètes en matière de maîtrise des armements et de désarmement, la Conférence a joué un rôle important dans l'histoire moderne. Elle a négocié et mis au point avec succès d'importants traités et conventions de désarmement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques, pour ne citer que les plus récents. C'est pourquoi la Slovaquie accorde une importance primordiale à la Conférence du désarmement et à son rôle unique, et suit ses activités avec attention et intérêt. Cette position s'est confirmée récemment, avec la visite de la Ministre slovaque des affaires étrangères, qui s'est exprimée la semaine dernière devant la Conférence du désarmement réunie en séance plénière. La Ministre a notamment déclaré, en substance, que l'histoire des 50 dernières années avait incontestablement prouvé que l'Organisation des Nations Unies était une institution irremplaçable qui contribuait à résoudre les questions de sécurité internationale, de stabilité, de paix, de maîtrise des armements et de désarmement. Elle a ajouté que la Conférence du désarmement et ses prédécesseurs, tous membres de la grande famille des Nations Unies, ont gagné leurs lettres de noblesse grâce à leurs compétences, à leur persévérance et, surtout, à leurs réalisations. J'insiste sur le fait que l'accent mis par mon ministre sur l'importance de la Conférence évoque non seulement notre satisfaction, mais aussi le sentiment de responsabilité que nous éprouvons vis-à-vis de la Conférence du désarmement en particulier et de la communauté internationale en général.

Il est compréhensible qu'après des succès importants, les organes internationaux et en particulier la Conférence du désarmement se retrouvent à un carrefour, face à un grand défi. Ce défi exige de tous les participants qu'ils analysent le passé et regardent vers l'avenir en prenant un peu de recul et en faisant preuve de sagesse politique. Mais, pour reprendre une nouvelle fois les mots de mon ministre, je dirai que la Conférence du désarmement ne semble pas tirer pleinement parti des occasions qui lui sont offertes aujourd'hui. Les progrès sont lents et laborieux et certaines délégations se montrent intransigeantes. Je crois que la confiance mutuelle, le pragmatisme et l'attachement aux éléments qui nous unissent plutôt

(La Présidente)

qu'à ceux qui nous séparent sont pour nous le seul moyen d'avancer. Nous devons à tout prix entretenir la dynamique suscitée par les bouleversements internationaux et tirer le meilleur parti possible des occasions présentes. La Conférence du désarmement a un grand rôle à jouer en la matière. Son éventuelle incapacité à s'adapter aux nouvelles tâches qui sont les siennes aurait un effet désastreux sur sa raison d'être et sur sa place au sein du mécanisme international de maîtrise des armements et de désarmement. Le rôle de la Conférence doit être non seulement préservé, mais aussi renforcé. Je crois que l'idée d'instaurer des couplages entre les éléments de fond des travaux de la Conférence n'apportera aucun progrès. Au contraire, les couplages risquent d'avoir des effets indésirables, voire de compromettre les progrès dans les domaines où ils sont encore possibles. Il est certain que la Conférence doit résoudre les questions les plus urgentes. Ces questions sont aujourd'hui les armes nucléaires d'une part et les armes classiques d'autre part. La Conférence doit examiner sans tarder quel doit être son rôle éventuel dans le désarmement nucléaire et définir les questions qu'elle accepte de prendre à sa charge. Dans le même temps, elle doit s'attacher aux questions les moins controversées, où des progrès semblent à sa portée. Devant vous tous, je m'engage à faire le maximum pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Dans l'exercice de mes fonctions de président, je m'efforcerai d'assurer le succès des travaux de la Conférence du désarmement. Je compte sur votre aide dans la réalisation des tâches importantes qui nous attendent. Nous devons tenter de progresser et nous mettre au travail avant la fin de la deuxième partie de la session de 1997.

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer une autre question importante, à savoir l'élargissement de la composition de la Conférence. Récemment encore, mon pays était observateur, et nous comprenons parfaitement les Etats candidats. La Conférence doit rester ouverte à tous. Guidée par ce principe, j'entends tenir des consultations sur la possibilité de nommer un coordonnateur spécial sur la question de l'élargissement, qui aurait pour mandat très général d'examiner les modalités et moyens possibles pour avancer dans ce domaine.

(La Présidente poursuit en français) : J'ai sur la liste d'orateurs aujourd'hui la représentante des Etats-Unis d'Amérique, Mme Crittenberger, à qui je donne la parole maintenant.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, puisque vous venez d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue et de me féliciter que la progression alphabétique vous ait placée à cette fonction à ce moment important. Les Etats-Unis regrettent qu'en dépit des efforts énergiques déployés par vos deux prédécesseurs immédiats, l'Ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, et l'Ambassadeur Diallo, du Sénégal, ainsi que par leurs deux prédécesseurs, la Conférence demeure dans l'impasse où elle se trouvait déjà le 21 janvier dernier, date de notre première séance plénière de l'année. Depuis cette date, vous êtes la cinquième personne à se charger de ce fardeau. La délégation américaine s'engage à coopérer pleinement avec vous, alors que vous vous efforcez, à votre tour, d'amorcer les travaux de fond sur les questions cruciales que la Conférence est chargée d'examiner.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

Les Etats-Unis sont très attachés à l'obligation qui leur est faite par l'article VI du Traité sur la non-prolifération de "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace". Dans le contexte particulier du renforcement du processus d'examen, décidé lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 réunissant les Etats parties au TNP, les Etats-Unis, de même que les délégations britannique, chinoise, française et russe, ont affirmé leur détermination de mettre en oeuvre pleinement toutes les dispositions du Traité, y compris celles de l'article VI.

Ceci étant dit et gardant à l'esprit un ensemble d'autres considérations importantes, je tiens à féliciter l'Ambassadeur Lafer et ses collègues brésiliens à l'occasion de l'annonce faite le 20 juin par le Président Cardoso, qui a indiqué qu'il soumettait le TNP au Congrès pour ratification. Les Etats-Unis se félicitent de cette initiative, car l'adhésion du Brésil au TNP contribuera de façon significative aux efforts en cours pour renforcer le régime international de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Le TNP et son article VI concernent également de près la Conférence du désarmement. Nous sommes tous concernés par les mesures prises pour mettre en oeuvre ces engagements. Dans ce contexte, les Etats-Unis ont soutenu l'adoption, en décembre dernier, de la résolution 51/45 G de l'Assemblée générale, qui invite les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que les autres Etats à "tenir les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies dûment informés des progrès réalisés et des efforts accomplis". Pour cette raison, l'Ambassadeur Berdennikov et moi-même avons demandé que les déclarations communes faites à Helsinki par les Présidents Clinton et Eltsine soient distribuées en tant que documents officiels de la Conférence. Elles ont été réunies sous la cote CD/1460. En particulier, les deux Présidents sont convenus qu'après l'entrée en vigueur de START II, les Etats-Unis et la Russie entameraient immédiatement des négociations sur un accord START III. Ce nouvel accord portera sur une réduction totale de 80 % par rapport au niveau maximum de la guerre froide. De plus, les Etats-Unis et la Russie s'efforceront de mettre en place des "mesures relatives à la transparence dans le domaine des stocks d'ogives nucléaires stratégiques et à la destruction de ces ogives...". Pour la première fois dans l'histoire de la maîtrise des armements stratégiques et du désarmement, nos deux pays vont tenter d'élaborer des mesures destinées à éliminer les ogives et pas uniquement les vecteurs.

En ce qui concerne les armes nucléaires, les négociations bilatérales fonctionnent. Elles ont permis des succès dans le passé et demeurent indispensables aujourd'hui. La Conférence du désarmement n'est pas le cadre approprié pour négocier des accords de réduction des arsenaux nucléaires, du moins pas au stade actuel. Néanmoins, nous restons persuadés que la Conférence du désarmement a un rôle considérable à jouer dans le processus plus large ou plus général du désarmement nucléaire, c'est-à-dire sur les questions d'ensemble qui ont des répercussions concrètes sur la quasi-totalité des pays du monde. Vu sous cet angle, le Traité d'interdiction complète des essais s'inscrit parfaitement dans le processus de désarmement nucléaire.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

Nous pensons que concrètement, comme l'affirme son préambule, le CTBT restreindra la conception et l'amélioration qualitative des armes nucléaires et empêchera l'élaboration de nouveaux types d'armes plus sophistiqués.

Au niveau multilatéral, la prochaine initiative que devrait logiquement prendre la Conférence serait de négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du rapport du coordonnateur spécial en date du 24 mars 1995 et paru sous la cote CD/1299, et conformément au mandat énoncé dans ledit rapport. Nous approuvons sans réserve la remarque éloquente faite jeudi dernier par l'Ambassadeur Balboni Acqua, de l'Italie, qui a déclaré : "Il est inconcevable d'autoriser la production de matières fissiles alors que les essais nucléaires sont interdits et que les stocks de matières fissiles existants sont détruits".

Lorsqu'il s'est exprimé ici le 15 mai dernier, le Directeur de l'Agence de la maîtrise des armements et du désarmement des Etats-Unis, M. John Holum, a souligné qu'au cours de son histoire, la Conférence avait employé avec succès des méthodes pratiques et orientées vers une résolution progressive des problèmes pour négocier et conclure des traités sur les grandes questions de désarmement. Il a noté que nous devons adopter une nouvelle fois cette approche concrète pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les Etats dotés d'armes nucléaires ont cessé de produire des matières fissiles, mais ce changement de politique est très récent. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles codifierait cette situation dans un accord juridiquement obligatoire, vérifiable et universel. Les Etats dotés d'armes nucléaires seraient alors invités à accepter une contrainte juridique permanente qui consacrerait ce qui n'est aujourd'hui qu'une décision volontaire, donc réversible. Concrètement, ce traité fixerait une limite supérieure à la quantité de matières fissiles utilisable pour des armes nucléaires. Une fois éliminés l'uranium hautement enrichi ou le plutonium contenus dans les armes nucléaires existantes, les Etats dotés d'armes nucléaires ne pourraient plus compenser cela par des ajouts à leurs stocks de matières fissiles.

Les installations de retraitement et d'enrichissement produisent des matières fissiles nouvelles et seront à ce titre placées sous garanties par le traité. Ceci permettra de faire en sorte qu'elles ne soient utilisées que pour produire des matières fissiles à des fins pacifiques - recherche, isotopes pour la médecine, combustible de réacteur et autres destinations n'impliquant pas d'explosion. En fait, la possession de matières fissiles est devenue le goulet d'étranglement dans la constitution ou le développement de stocks d'armes nucléaires. Même les Etats qui savent produire des armes nucléaires ne peuvent le faire s'ils ne sont pas en possession de matières fissiles en quantité suffisante.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

Tous ceux qui considèrent le désarmement nucléaire comme une priorité pour la Conférence du désarmement devraient aussi considérer la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme une initiative importante et positive. On a du mal à imaginer comment les réductions des armements nucléaires pourraient se poursuivre tant qu'il n'existe aucune limite fiable à la possession de matières fissiles et que la communauté internationale n'est pas assurée de pouvoir détecter une éventuelle production clandestine.

En ce moment même, mes collègues américains et, je crois, les membres de nombreuses autres délégations, sont arrivés à Bruxelles où doit s'ouvrir une conférence spéciale dont l'objet est d'étudier la nécessité d'une interdiction complète et universelle des mines terrestres antipersonnel. Les représentants des Etats-Unis assistent à la conférence de Bruxelles en tant qu'observateurs, car nous continuons de croire que le processus d'Ottawa peut apporter un élan politique utile à l'effort global visant à interdire les mines antipersonnel. Cela dit, les Etats-Unis considèrent que c'est la Conférence du désarmement qui est le cadre le mieux adapté et le plus efficace pour négocier une interdiction universelle et complète. Beaucoup de grandes puissances politiques et militaires ne participent pas pleinement au processus d'Ottawa et certaines ont annoncé qu'elles ne seraient pas liées par un projet de traité qui serait négocié sans leur participation pleine et active. Pour faire disparaître les mines terrestres des arsenaux mondiaux, nous devons négocier ici, à la Conférence du désarmement.

Pour dire les choses de façon tout à fait candide, nous sommes découragés par la longue liste des objections de procédure qui ont systématiquement empêché la Conférence d'entreprendre des négociations sur les mines. Nous savons que de nombreux Etats membres ont des préoccupations de sécurité qu'ils souhaitent voir prises en compte, et nous sommes persuadés que les membres de la CD sauront les prendre en compte pendant nos négociations. Pour faciliter un accord rapide sur l'ouverture de négociations sur les mines, les Etats-Unis approuvent sans réserve la proposition australienne concernant la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de mener des consultations et de soumettre un rapport dès que possible. Il s'agit de la proposition parue sous la cote CD/1465.

Les membres de la Conférence savent bien que ce projet de décision est très semblable à une proposition australienne antérieure, contenue dans le document CD/1458, qui a été examinée en séance officielle le 22 mai et qui a été profondément remaniée à la suite de ces discussions. La proposition actuelle est donc au moins la petite-fille du texte australien initial, mais on pourrait même faire remonter ses origines au texte proposé le 27 mars dernier par la Finlande, le Chili et la Pologne et paru sous la cote CD/1452. Ainsi donc, il y a près de deux mois que les membres de la Conférence ont commencé à discuter sérieusement de la possibilité de nommer un coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel. Dans un souci de vérité historique, il convient de rappeler les brèves observations faites par l'Ambassadeur Munir Akram, représentant du Pakistan, en séance plénière le 30 janvier dernier (CD/PV.753). L'Ambassadeur Akram avait alors appelé la communauté internationale, et plus particulièrement la Conférence du désarmement, à "étudier les mesures complémentaires qu'il est possible

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

de prendre pour progresser vers l'objectif ultime d'une interdiction des mines terrestres antipersonnel sans mettre en danger la sécurité des Etats. Le Pakistan propose qu'un coordonnateur spécial soit nommé pour effectuer cette étude et mettre au point le mandat qui convient pour la tenue de négociations sur les mines terrestres antipersonnel dans le cadre de la Conférence".

Les Etats-Unis sont heureux de rappeler la proposition faite le 30 janvier par l'Ambassadeur du Pakistan, proposition qu'ils approuvent, en substance. Concrètement, l'Australie a présenté le projet de décision dont la Conférence est à présent saisie et nous ne voyons aucune raison pour retarder davantage les choses. Les Etats-Unis pensent que la proposition australienne peut maintenant déboucher sur une action concrète et nous invitons la Conférence à l'approuver sans tarder; dans ce contexte, je vous demande de bien vouloir, aujourd'hui même, inviter les délégations à se prononcer sur la proposition contenue dans le document CD/1465.

Les accumulations excessives et déstabilisantes d'armes classiques mettent gravement en danger la paix et la sécurité internationales; aussi, les Etats-Unis sont persuadés que la Conférence doit restaurer son ancien Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements. Ce sujet est au moins autant d'actualité qu'en 1992, année au cours de laquelle la CD a inscrit la transparence dans le domaine des armements à son ordre du jour officiel, ou qu'en 1993, année qui a vu la création d'un comité spécial chargé de cette question. Or, malheureusement, le Comité spécial s'est réuni pour la dernière fois en 1994, malgré l'attention croissante que la communauté mondiale n'a cessé d'accorder à cette question au cours des trois années qui ont suivi. Plus de 130 pays ont soumis des données relatives aux transferts d'armements depuis la création du Registre des Nations Unies, et le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre tient actuellement la deuxième de ses trois sessions prévues en 1997. L'année dernière, la Commission du désarmement de l'ONU a publié un rapport sur les transferts d'armements adopté par consensus, et les organisations régionales accordent une attention beaucoup plus grande à la transparence dans le domaine des armements. Par exemple, l'Organisation des Etats américains a décidé de constituer un registre des stocks de mines terrestres antipersonnel pour l'hémisphère occidental.

Dans ce contexte d'innovation et de créativité, la Conférence du désarmement doit continuer à chercher comment les pays du monde peuvent renforcer la confiance internationale en rendant leurs activités militaires plus ouvertes et plus transparentes. C'est animée de ces intentions que la CD devrait restaurer son Comité sur la transparence dans le domaine des armements, une mesure qui, aux yeux de ma délégation, aurait dû intervenir depuis longtemps.

Les Etats-Unis comprennent l'intérêt des pays observateurs qui ont fait une demande d'admission en tant que membres à part entière de la Conférence du désarmement. Nous pensons que la CD doit se pencher très sérieusement sur cette question et demeurons persuadés qu'il y a consensus concernant la nomination d'un coordonnateur spécial en la matière. Les Etats-Unis y sont favorables. Nous souhaiterions également que la présidence nomme

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

un collaborateur si des difficultés trop importantes subsistent quant à la désignation d'une personne qui accepte d'exercer la fonction de coordonnateur spécial. Toutefois, pour ce qui est des questions sous-jacentes, nous pensons que la question de l'élargissement de la Conférence est intimement liée à l'amélioration de son fonctionnement et de son efficacité. La CD n'a toujours pas réalisé de travail de fond cette année et on a du mal à imaginer comment la Conférence, qui se trouve dans l'impasse sur tous les aspects de son travail, pourrait décider d'ajouter de nouvelles chaises autour de cette table.

Nous approchons de la fin de la deuxième partie de la session de 1997 et il n'est peut-être pas trop tôt pour commencer à nous demander quelle sorte de rapport nous allons soumettre à la prochaine session de l'Assemblée générale. Disons-nous simplement que nous nous sommes livrés à d'interminables discussions qui ont occupé les séances plénières, les séances plénières officieuses, les consultations ouvertes à tous, les réunions des groupes régionaux et des groupes politiques et bien d'autres rassemblements improvisés trop nombreux pour être tous cités ? Puis, à la fin de cette litanie longue et déprimante, nous contenterons-nous d'ajouter que nous n'avons pu nous mettre d'accord sur aucun des sujets dont nous étions saisis ?

Pour notre part, nous pensons qu'il ne doit pas en être ainsi et que nous avons le pouvoir d'éviter la risée et le mépris qu'un tel rapport ne manquerait pas de nous attirer de la part de nos collègues de la Première Commission et des délégués à New York. Nous avons encore à la fois les moyens et le temps de prendre des décisions qui permettront à la Conférence d'établir un rapport plus digne de nos objectifs nationaux et des aspirations collectives de la communauté internationale.

Oui, les sessions de la Conférence du désarmement nous permettent de présenter les positions de nos pays et de débattre des différentes questions. Je suis moi-même en train d'exposer le point de vue de mon propre pays aujourd'hui et je suis tout à fait disposée à défendre le droit des représentants des autres pays à en faire autant. Mais en tout état de cause, nous ne sommes pas ici pour débattre, mais pour négocier. La communauté mondiale comprend de nombreux organes qui discutent des questions de maîtrise des armements et de désarmement, mais cette Conférence est le seul organe universel compétent pour tenir des négociations sur ces questions. Si nous négligeons notre mandat, qui nous autorise à négocier sur des questions multilatérales pour lesquelles une action est possible, si nous nous égarons dans des discussions sans fin, la communauté internationale risque d'en avoir assez de nous, de cette institution et de ce lieu.

J'espère qu'il n'en sera jamais ainsi, car les Etats-Unis restent convaincus que la Conférence du désarmement peut jouer un rôle important et utile au service de la paix et de la sécurité internationales. Mais pour en arriver là, il faut que les membres de la Conférence décident collectivement que les limites de la rhétorique et des manoeuvres de procédure ont été atteintes et qu'il est désormais temps pour nous d'agir ici sur tous les points où des négociations sont possibles. C'est ce que nous souhaitons et c'est ce qui arrivera, du moins nous l'espérons.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Je n'ai plus d'orateurs inscrits pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ?

(Traduit de l'anglais) : Les délégations ont entendu la demande de la représentante des Etats-Unis d'Amérique concernant l'adoption immédiate d'une décision relative à la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines antipersonnel. Toutes les délégations sont-elles prêtes à adopter à ce stade la décision telle qu'elle figure dans le document CD/1465 ?

(La Présidente poursuit en français) : Je donne la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Goonetilleke.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la fonction de président de la Conférence du désarmement. Permettez-moi également de féliciter l'ex-Présidente, l'Ambassadeur du Sénégal, pour la grande efficacité dont elle a fait preuve dans l'exercice de ses responsabilités. Vous vous en souvenez certainement, lors de notre séance plénière de jeudi dernier, la Présidente avait informé la Conférence que la prochaine séance plénière aurait lieu jeudi prochain, soit dans deux jours; et compte tenu de cette décision particulière, je pense que de nombreuses délégations souhaiteraient informer leurs capitales respectives de la situation. Pour sa part, ma délégation a communiqué l'information à notre capitale en espérant recevoir des instructions avant la prochaine séance plénière. Ceci étant dit, je me demande si nous sommes en mesure de prendre une décision en la matière lors de notre séance plénière de jeudi prochain, comme convenu précédemment par la Conférence. Il s'agit simplement de nous conformer à la décision que nous avons prise lors de notre dernière séance plénière.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

(Traduit de l'anglais) : A en juger d'après cette brève discussion, je dois constater que certaines délégations ont encore besoin de temps pour recevoir les instructions de leurs capitales et que la Conférence n'est, de ce fait, pas encore prête à adopter la décision relative à la nomination du coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel. J'invite donc toutes les délégations à faire le maximum pour permettre à la Conférence de se prononcer à ce sujet avant la fin de la session, c'est-à-dire lors de la dernière séance plénière de la deuxième partie de la présente session, qui aura lieu le jeudi 26 juin 1997.

(La Présidente poursuit en français) : Je donne la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voulais exprimer les regrets de ma délégation, qui est dans l'impossibilité de prendre aujourd'hui une décision concernant la proposition contenue dans le document CD/1465, et je partage votre conclusion, Madame, à savoir qu'une telle décision est effectivement impossible aujourd'hui.

(Mme Crittenberger, Etats-Unis)

J'espère que, compte tenu du fait que nous avons tous été informés vendredi dernier qu'il y aurait une séance plénière aujourd'hui, les instructions seront reçues rapidement et que nous serons en mesure de prendre une décision positive jeudi prochain.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

J'aimerais vous informer qu'hier, j'ai tenu des consultations bilatérales, et que j'ai l'intention de continuer par des consultations informelles ouvertes à la participation de toutes les délégations après la réunion plénière de jeudi, afin d'examiner toutes les propositions existantes sur le programme de travail de la Conférence. Je voudrais étudier avec les délégations la meilleure façon d'approcher la question complexe du programme de travail, puisque plusieurs moyens existent. Quelle forme de consultations sera la plus efficace ? Est-ce que nous devons commencer par les propositions les plus anciennes ou par les plus récentes ? Devons-nous discuter l'agenda dans son ensemble ou bien des points spécifique séparément ? Il y a beaucoup de questions et j'espère que vous m'aiderez à trouver les réponses correctes. Je vois que le représentant de la République arabe syrienne demande la parole. Je la lui donne.

M. ORFI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Conférence. Je profite également de l'occasion, si vous me le permettez, pour féliciter l'Ambassadeur du Sénégal, qui vous a précédée, pour tous les efforts qu'elle a faits afin de permettre à la Conférence d'achever avec succès la deuxième partie de la session de cette année. Madame la Présidente, ma délégation vous demande de bien vouloir, à la fin de cette séance plénière, tenir des consultations officieuses consacrées à la proposition faite par le Groupe des 21 concernant le programme de travail et contenue dans le document CD/1462.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ?

J'aimerais annoncer que je tiendrai des consultations informelles ouvertes à la participation de toutes les délégations dès la fin de cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 26 juin à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.

-----